Référence : MOD_2025677

Annonce d'un décès

Ce contenu saura s'adapter à vos contraintes en termes de contenu, durée, séquencement, modalités... De ce fait, ce n'est pas un programme de formation.

L'exemple fourni ci-dessous est d'une durée de : 3,50 heures.

OBJECTIFS

Comprendre l'impact de l'annonce d'un décès sur les proches et préparer l'entretien : accueil, posture, écoute et informations à transmettre.
Savoir gérer l'annonce après un dommage lié aux soins selon les recommandations HAS.

DESCRIPTION

INTRODUCTION

- Présentation du formateur, du programme et des objectifs
- Positionnement des stagiaires : questions, attentes, difficultés
- Evaluation préformation

CONTENU

"La famille ou les proches sont prévenus dès que possible et par tous les moyens appropriés de l'aggravation de l'état du malade et du décès de celui-ci" Article R1112-69 du Code de santé Publique.

Les recommandations de diverses institutions dont l'IGAS indiquent qu'il est souhaité que ce soit un médecin qui annonce le décès.

L'IMPACT DE L'ANNONCE D'UN DECES

- un effondrement émotionnel, de la sidération à la colère
- un sentiment de culpabilité ou d'injustice
- un besoin immédiat de compréhension, de détails, de sens
- un souvenir marquant, qui influence durablement leur rapport au deuil et à l'équipe soignante

LA PREPARATION D'UN ENTRETIEN D'ANNONCE DE DECES

- les exigences de l'annonce du décès pour le praticien
- temps à accorder
- personnalisation de l'accueil
- organisation

- déroulement de l'annonce
  - se présenter clairement,
  - annoncer la nouvelle de manière directe mais respectueuse,
  - laisser place à l'émotion, au silence,
  - répondre aux questions sans précipitation.
- informations à aborder
  - circonstances du décès,
  - éventuels gestes de réanimation,
  - possibilité de voir le défunt,
  - démarches à suivre (certificat, obsèques, etc.)

LA GESTION D'UN DECES SUITE A UN DOMMAGE LIE AUX SOINS

- Procédure d'annonce
  - Respecter les recommandations de la HAS en matière de communication après événement indésirable grave (EIG).
  - Être transparent sur les faits connus, sans précipiter une conclusion sur la responsabilité.
  - Associer la direction, le médecin responsable et, si besoin, la cellule de gestion des risques.
- Dispositif de déclaration
  - Déclaration d'événement indésirable grave (EIG) à l'ARS.
  - Analyse des causes et retours d'expérience en équipe.
  - Information et accompagnement des familles.

Exercice proposé en formation : jeu de rôle autour d'un entretien d'annonce, avec analyse collective de la posture adoptée.

LES RECOMMANDATIONS DE LA HAS

- une communication transparente, empathique, sans jargon médical,
- la mise en œuvre d'une démarche de vérité et d'humanité,
- un accompagnement postévénement, notamment en cas d'erreur médicale,
- une analyse systémique des événements graves, pour éviter la répétition.

Document support : fiche "Annonce d'un dommage associé aux soins" – HAS

BILAN DE LA FORMATION

- Tour de table : retour des stagiaires au regard des objectifs présentés
- Evaluation post formation

PUBLIC

Médecins, Infirmiers

PROFIL DU / DES FORMATEUR(S)

Consultante - cadre de santé